Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260205-2026_02_03-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 05 février 2026

Convocation du :	30 janvier 2026
Date d'affichage :	30 janvier 2026
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	11
Votants :	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/02/03 (Nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault - AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine – RUEN Pauline – QUEMARD Bertrand ;

Absents excusés :

MAUJARRET Marie-Madeleine, POISSON François, REPERANT Thibault, BOQUEHO Stéphanie, COISY Thierry, GUILLEMOT Sébastien, LE FUR Corentin, AUBRY Charlène et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à CARRO Nicolas

AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne

MAUJARRET Marie-Madeleine à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Thibault CHATTARD-GISSEROT

Adoption des nouveaux modèles de financement des emplois associatifs locaux pour la période 2026-2029

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260205-2026_02_03-DE

Considérant l'action volontariste menée par le Département des Côtes d'Armor depuis 1994 pour favoriser la création d'emplois associatifs pérennes, le développement de la vie associative et des solidarités territoriales entre acteurs publics et associations costarmoricaines,

Considérant le rôle majeur des associations dans le développement d'activités, d'emplois et dans l'animation des territoires,

Jean-Paul HAMON rappelle que le Département soutient deux emplois associatifs locaux aux côtés de la Ville de Quintin, c'est-à-dire l'emploi associatif de l'association Festival des Chanteurs de Rue et l'emploi associatif de l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin.

Considérant les précédentes délibérations n°2021/11/55 en date du 25 novembre 2021 et n°2024/09/57 en date du 05 septembre 2024 relatives aux soutiens financiers apportés par la collectivité,
Jean-Paul HAMON propose d'approuver le modèle de convention pluriannuelle relatif au financement d'emplois associatifs locaux qui a été adopté par le Département en Commission Permanente le 07 avril 2025 et qui sera adapté aux spécificités de chaque association que notre collectivité soutient au titre de ce dispositif pour la période 2026-2029.
Pour exemple, il est annexé le modèle relatif au soutien de l'emploi associatif de l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE RECONDUIRE son aide financière aux deux emplois associatifs locaux à hauteur de 9 500 € annuel par association pour une nouvelle période de 4 ans ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions et documents afférents à ces dossiers.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

Le secrétaire de séance,

Thibault CHATTARD-GISSEROT

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)